



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,

Qu'à une session régulière du conseil municipal tenue le 3 juin 2019, ce dernier a présenté un projet de règlement portant le numéro 2019-02, intitulé « Règlement sur l'utilisation de l'eau potable »;

Le règlement abroge le règlement no 2012-272 du secteur Laverlochère et abroge le règlement 133 et 66-97 du secteur Angliers, ainsi que toute autre règlement portant sur le même sujet.

Ce règlement a pour but d'encadrer l'utilisation de l'eau potable sur notre territoire afin de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

Le règlement a été adopté à la séance régulière du conseil du 2 juillet 2019 à la salle du conseil au 11-A rue Principale Sud.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 11-A rue Principale Sud, du lundi au vendredi de 8 h 30 et 16 h 30.

Donné à Laverlochère-Angliers ce troisième jour de juillet deux mille dix-neuf.



Secrétaire-trésorier